

115693 - L'espace situé entre ma maison et mon chaire constitue un des jardins du paradis

La question

Il a été rapporté que le noble Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **L'espace situé entre ma maison et mon chaire constitue un des jardins du paradis.** » Al-Mou'djamal-awsat d'at-Tabarani, tome 2 p.12. Que faut-il entendre par cette expression? Est-il vrai que le fait pour le visiteur de la mosquée prophétique de s'asseoir entre la noble tombe et le lieu de prière ou le chaire lui permettra d'accéder dans un des jardin du paradis? Pourquoi a-t-on restreint le jardin à cet espace exclusivement? Pourquoi n'a-t-on pas fait de toute la superficie de la noble mosquée prophétique un jardin du paradis? La mosquée toute entière comme tous les lieux qui l'entourent n'ont ils pas été anoblis et jugés sacrés que grâce à la présence du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), son installation sur place et sa noble vie vécue en ces lieux? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Premièrement, ce hadith fait partie des hadith reçus par voie multiples et concordantes. Il en est celle grâce à laquelle les deux cheikh ont rapporté d'après Abou Hourayra (P.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **L'espace situé entre ma maison et mon chaire constitue un des jardins du paradis.** » (Rapporté par al-Bokhari (1196) et par Mouslim (1391).

Quant aux termes 'entre ma tombe et mon chaire' ils sont employés dans une version d'Ibn Assakir citée dans Sahih al-Bokhari que certains ulémas n'avaient cessé d'attribuer au Sahih d'al-Bokhari. Quand ce dernier lui-même a cité le hadith dans le chapitre intitulé: le mérite de la prière faite dans les mosquées de La Mecque et de Médine, il a employé les termes 'ma maison et mon chaire' après un sous titre : 'le mérite de l'espace entre la tombe et le chaire' Ces termes sont employés dans d'autres versions du hadith.

Cependant les ulémas ont jugé le terme 'ma tombe' faible pour deux raisons. La première est qu'elle contredit les versions du plus grand nombre des rapporteurs. Ce qui fait croire fortement que celui qui a dit 'ma tombe' a rapporté le sens du hadith au lieu d'en rapporter les termes exacts. La deuxième est que si ce terme était exact, il aurait permis aux Compagnons de reconnaître le lieu d'enterrement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) de sorte à ne pas entretenir une divergence à ce propos. Les uns auraient utilisé cet argument pour l'emporter sur les autres. Mais tout cela ne nous est pas parvenu. Ce qui indique que l'emploi des termes 'ma tombe' est une erreur émanant de l'un des rapporteurs du hadith.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Ce qui a été rapporté de façon sûre du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) est qu'il a dit: « **L'espace situé entre ma maison et mon chaire constitue un des jardins du paradis.**» Voilà les termes cités dans le Sahih. Mais certains ont rapporté le sens du hadith (au lieu de ses termes), d'où l'usage du terme 'tombe'.

Quand le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) tint ses propos, il n'avait pas encore de tombe. C'est pourquoi aucun des Compagnons ne trouva un argument dans ces propos quand ils se disputèrent à propos de l'endroit où il devait être enterré. S'ils avaient disposé d'un texte clair sur la question, ilaurait permis de trancher l'objet de la dispute.» Madjmou fatwa (1/236).

Al-Hafidz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le terme 'tombe' est employé dans le titre puis dans les deux hadiths cités. C'est le terme 'maison' qui est employé car la tombe s'est plus tard située dans la maison. Certaines versions du hadith mentionnent 'tombe'. Al-Qourtoubi dit : « **La version exacte est celle qui mentionne 'maison'. On a aussi mentionné 'ma tombe'. On dirait qu'on a rapporté le sens du hadith, étant donné qu'on l'a enterré dans la maison qu'il habitait.**» Fateh al-Bari (3/70).

Il dit encore (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) :« L'expression 'entre ma maison et mon chaire' est employée par la majorité. C'est seule dans la version d'Ibn Assakir qu'on trouve 'ma tombe' au lieu de 'ma maison', ce qui est une erreur. Ce hadith est déjà cité dans le chapitre consacré à la prière qui précède celui traitant des affaires mortuaires. Il est rapporté grâce à la

présente chaîne avec l'usage du terme 'ma maison'. C'est encore ainsi qu'il figure dans le Mousnad de Mousaddad, le maître d'al-Bokhari.

Certes, on trouve dans un hadith reçu de Saad ibn Abi Waqqas rapporté par al-Bazzar grâce à une chaîne de rapporteurs sûrs. Il est encore rapporté par at-Tabarani à partir d'un hadith reçu d'Ibn Omar dans lequel on a employé le terme 'tombe'. Cela étant, il est probable que le terme 'maison désigne l'une de ses chambres et non toutes. Il s'agit alors de la chambre d'Aicha qui abrite sa tombe. Une des versions du hadith précise « **L'espace compris entre le chaire et la chambre d'Aicha est un des jardins du paradis.**» Cité par at-Tabarani dans al-Awsat. Fateh al-Bari (4/100).

Deuxièmement, quant au sens du hadith, il fait l'objet de trois avis émis par les ulémas:

Le premier est que cet endroit ressemble aux jardins du paradis en ce sens que celui qui s'y installe, éprouve le bonheur et la tranquillité.

Le deuxième est le fait de s'y vouer au culte est une cause de l'entrée au paradis. C'est l'avis choisi par Ibn Hazem dans al-Mouhalla (7/284). Ibn Taymiyaa rapporté que l'imam Ahmad préférait prier dans le jardin.

Le troisième est cet espace compris entre le chaire et la maison du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) deviendra un des jardins du paradis.

Le qadi Iyadh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit :« L'expression 'un des jardins du paradis' peut avoir deux acceptations dont l'une implique le sens apparent à savoir que les invocations et prièresqu'on y fait nous donne droit à cette récompense. C'est en ce sens qu'on dit: « **Le paradis est à l'ombre des épées.**» La seconde est que cet espace sera déménagé par Allah et installé tel quel au paradis selon ad-Dawoudi.» Extrait de Chifaa (2/92).

Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Des gens ont dit que le hadith signifie que l'espace sera déménagé au jour de la Résurrection et installé au paradis. D'autres disent que c'est métaphorique. Ils veulent dire que le fait pour le Prophète de s'asseoir à cet

endroit entouré par des gens venus apprendre le Coran et la croyance et la religion fonde la comparaison de l'endroit à un jardin à cause de la noblesse de ce qu'on y recueille.

On l'a annexé au paradis car son usage conduit au paradis à l'instar des propos du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « **Le paradis est à l'ombre des épées.**» pour dire que le combat mené (pour l'islam) conduit au paradis. C'est dans le même sens qu'in dit: « **La mère est une porte du paradis.**» On entend par là que son bon traitement fait accéder au paradis, pourvu qu'on y ajoute le respect des prescriptions. L'emploi de ce style allégorique est courant dans la langue arabe. Allah sait mieux ce qu'il (le Prophète) entend par là.» At-Tamhiid (2/287).

L'imam an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit: « **Ils ont émis deux avis sur son sens: le premier est que l'espace en question sera déménagé au paradis. Le deuxième est que le culte qu'on y observe fait accéder au paradis.**»

At-Tabari dit à propos de la signification de 'ma maison': il y a deux avis. Selon l'un il s'agit de la tombe. C'est l'avis de Zayd ibn Aslam cité dans le cadre de l'explication de l'expression 'entre ma tombe et mon chaire'. Le deuxième est qu'il s'agit de la maison qu'il habitait. On a encore rapporté 'entre ma chambre et mon chaire'.

At-Tabari dit que les deux avis concordent car sa tombe est dans sa chambre qui était sa maison.» Extrait de Charh Mouslim (9/161-162).

Al-Hafedz ibn Hajar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **Ses propos 'un des jardins du paradis' signifient : c'est comme un des jardins du paradis par rapport à la descente de la miséricorde et la réalisation du bonheur qui découle des cercles de dhikr qu'on y trouvait , notamment du temps du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Il s'agit alors d'une comparaison implicite. Il peut s'agir encore de dire que la pratique cultuelle y conduit au paradis, ce qui est une expression métaphorique. L'expression peut aussi être prise au sens réelle en disant qu'on déménagera l'espace tel quel dans l'au-delà au paradis. Voilà en somme les interprétations que les ulémas ont faites de ce hadith. On les a agencés selon leurs force.**» Extrait de Fateh al-Bari (4/100).

En résumé, l'espace possède un mérite évident qui justifie que le musulman veille à s'y asseoir et à y prier. Il faut toutefois savoir que le plus important reste la crainte d'Allah qui est la cause de l'accès au paradis et non le seul fait de s'asseoir dans le jardin ou dans un autre endroit.

Etant donné qu'on est devant une affaire purement cultuelle, on ne peut pas expliquer la cause de la spécification de cet endroit à l'exclusion de tous les autres. Allah le Transcendant et Très Haut consacre des vertus au temps, à l'espace et aux personnes de Son choix. Il le fait sur la base d'une parfaite sagesse que nous ne pourrions pas découvrir.

Allah le sait mieux.